

Vu le code de l'éducation et notamment les articles L712-1 à L712-6-1 et l'article L719-7
Vu le décret n° 2024-1155 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université Jean Monnet et approbation de ses statuts

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique de l'université Jean Monnet réunie le 05 septembre 2025 décide :

<p>ACTE ADMINISTRATIF</p> <p><i>Acte 108-2025</i></p>	<p>DELIBERATION POUR AVIS</p>
	<p>Capacités d'accueil prévisionnelles en 2^{ème} année des études de Médecine, année universitaire 2027-2028.</p>

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire donne un avis favorable sur la délibération relative aux capacités d'accueil prévisionnelles en 2^{ème} année des études de Médecine, année universitaire 2027-2028.
Document annexé.

A Saint Etienne le 05 septembre 2025

Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président de la Formation, de
l'International et de l'Europe



Alain TROUILLET

MEMBRES : 40
QUORUM : 20

REPRESENTES : 10

PRESENTS : 22

POUR : 32

CONTRE : 00

ABST : 0

**Capacités d'accueil prévisionnelles en deuxième année
des formations de Médecine, Maïeutique, Odontologie,
Pharmacie et Masso-Kinésithérapie.**

Année universitaire 2027/2028

Médecine (1)	Pharmacie (2)	Odontologie (2)	Maïeutique (2)	Masso- kinésithérapie (3)	Total
233	57	17	12	72	385

- (1) Formation à l'Université Jean Monnet (UJM), à Saint-Etienne *dont 6 places réservées aux étudiants du cycle préparatoire et diplômant en Ingénierie de la Santé.*
- (2) Formation à l'Université Claude Bernard Lyon 1 (UCBL), à Lyon ou à Bourg en Bresse, pour une partie des places en Maïeutique. Les nombres et les répartitions des places en Pharmacie, Odontologie et Maïeutique font l'objet d'une convention annuelle entre l'UJM et l'UCBL.
- (3) Formation à l'IFMK Saint-Michel à Saint-Etienne. Le nombre et la répartition des places en Masso-kinésithérapie font l'objet d'une convention pluriannuelle entre l'UJM et l'IFMK pour une période allant jusqu'à l'année universitaire 2026-2027 incluse.